



12-14, avenue Paul Vaillant Couturier / 94 804 Villejuif Cedex

T : 01 45 59 35 01 F : 01 45 59 38 02

Courriel : sudsante.aphp@sap.aphp.fr

www.sudsanteaphp.fr

Membre de l'Union Syndicale Solidaires

Syndicat des personnels de l'AP-HP
Hôpital Paul Brousse
Pav J.J. Rousseau
Secteur Violet / Porte 19

Contact

SUD santé AP-HP
01 45 59 35 01

> Communiqué de presse

Copain comme CAPRON

Les présidents de Commissions Médicales d'Etablissements* (CME) qui pour la plupart sont devenus de bons bureaucrates à tel point qu'ils oublient même la souffrance au travail de leur propres collègues médecins, prennent fait et cause pour la réforme de l'organisation de travail proposée par Martin HIRSCH, directeur général de l'AP-HP. C'est en tous les cas en ce sens que le président de la Commission Médicale Centrale, le Pr Loïc CAPRON a communiqué à l'issue de la séance du 12 mai dernier.

Il ne faut en l'occurrence s'étonner de rien, ni de sa part ni de la part de ses collègues locaux quand comme un seul homme, ils ont voté la précarisation de leurs propres collègues pour répondre à la part médicale de l'effort d'efficience, en limitant l'accès au statut de praticien hospitalier.

SUD Santé pense qu'à travers cet effet d'annonce, le président de la CME renoue avec le directeur général tant il est vrai que leurs relations étaient quelque peu tendues ces derniers temps notamment sur le dossier Hôtel-Dieu. SUD Santé pense aussi qu'il n'est pas d'opposition sur le fond entre un Martin HIRSCH et un Loïc CAPRON. Conservateurs bon teint l'un et l'autre, ils partagent pour le coup l'essentiel : la nécessité impérieuse d'un retour à l'équilibre comme objectif... Ce que nous réfutons dans la mesure où celui-ci met à mal les conditions de travail des personnels et induit une perte de qualité et de sécurité des soins.

Ne leur en déplaise, les présidents de CME ne sont pas nos « patrons », et nous n'en avons à vrai dire que faire de leur avis. Nous même, nous nous sommes bien gardés de prendre une position sur la définition de la demi-vacation horaire des médecins, et pourtant il y aurait beaucoup à en dire.

Il ne serait d'ailleurs pas inutile de s'y pencher s'agissant de la concordance des temps. Tout comme nous n'avons pas commenté lorsque les médecins ont obtenu une enveloppe budgétaire substantielle pour le paiement de leurs propres jours RTT.

Nous savons trop la souffrance de nos collègues médecins, ceux à la production, pour nous permettre ce que leurs représentants se sont autorisés.

Villejuif, le 13 mai 2015

* La Commission Médicale d'Etablissement représente les personnels médicaux d'un établissement (ou d'un groupe hospitalier).